

OZANAM

SECONDE

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettrons quelques renseignements concernant la fin de l'année scolaire.

A- PLANNING DE LA TROISIEME PERIODE

Vendredi 3 et Samedi 4 mars 2023	Retraite de Confirmation à Merville
Du Lundi 13 mars au Vendredi 17 mars 2023	Conseils de classe
Les 20, 21 et 22 mars 2023	Pas de cours pour les élèves de seconde et de première. Baccalauréat Epreuves Spécialités officielles pour les terminales
Samedi 1er avril 2023	Matinée Portes Ouvertes 9h - 13h
Samedi 1er avril 2023	Temps fort pour les Confirmands
Du 2 au 8 avril 2023	Semaine Sainte
Vendredi 7 avril 2023	Récupération des Portes Ouvertes. Pas de cours.
Lundi 10 avril 2023	Lundi de Pâques. Pas de cours.
Jeudi 13 avril 2023	Temps fort de Pâques
Du Samedi 15 avril au Lundi 1er mai 2023 inclus	Vacances de Printemps
Lundi 8 mai 2023	Victoire 1945. Pas de cours.
Samedi 13 mai 2023	14h - Célébration des Confirmations à ND de la Treille
Jeudi 18 et Vendredi 19 mai 2023	Ascension et Pont. Pas de cours.
Lundi 29 mai 2023	Lundi de Pentecôte. Pas de cours.
Lundi 5 juin 2023	Conseils de classe
Du 8 au 13 Juin 2023	Pèlerinage diocésain à Lourdes
Du 15 au 24 juin 2023	Stage en entreprise
Du 26 juin au 30 juin 2023	Seconde remise du rapport de stage et oral
Du 31 juillet au 7 août 2023	Semaine des JMJ à Lisbonne
	(pour les lycéens du diocèse âgés de 17 ans minimum)

Durant la troisième période, il est habituel que les professeurs soient convoqués pour participer à la préparation, au déroulement et aux corrections des épreuves d'examens. Nous ferons le maximum pour limiter les incidences de ces convocations et dès à présent nous nous en excusons.

La présence des élèves est obligatoire jusqu'au dernier jour de l'année (la date vous sera communiquée le plus rapidement).



B - REINSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Afin de préparer dans de bonnes conditions la prochaine rentrée scolaire, nous vous avons fait parvenir récemment un document de réinscription (messagerie Ecole Directe). Nous souhaitons savoir si vous avez l'intention de nous confier votre fils ou votre fille pour l'année 2023-2024, nous vous prions donc de nous retourner, si ce n'est déjà fait, ce document (même en cas de réponse négative). Les réinscriptions se font dans l'ordre chronologique de leur arrivée au secrétariat et ne sont effectives que contre remise d'un acompte de 150 €.

C - DEMI-PENSION

Au-delà des dates de fin de cours obligatoires (période de stage, préparation, etc...) possibilité de prise de repas au self, sur réservation via l'application Ecole Directe. Le prix du repas sera celui de la formule de restauration de l'élève au dernier trimestre (6.90 € / repas pour les Demi-pensionnaires 5 jours par semaine, 7.00 € / repas pour les DP 4 jours par semaine, 7.20 € / repas pour les DP 3 jours par semaine et 7.50 € / repas pour les externes). Les repas consommés seront facturés début juillet 2023.

D - <u>PROCEDURES D'ORIENTATION EN FIN DE SECONDE OU SECONDE PASSERELLE</u> (à titre indicatif)

- * Pour le 30 mai 2023 : Remise de la fiche d'orientation au professeur titulaire.
- * Le 6 juin 2023 : Communication de la décision définitive arrêtée en conseil de classe.
- * En cas de désaccord avec la proposition du conseil de classe, il est possible de rencontrer le professeur principal pour lui faire part des observations de la famille et ceci du 7 juin au 9 juin 2023.
- * <u>Pour le 11 juin 2023 au plus tard*</u>: Si vous souhaitez faire intervenir la commission d'appel, vous devrez rendre au lycée la feuille d'orientation accompagnée d'une lettre cachetée adressée au Président de la commission précisant les raisons de l'appel, et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse. * sous réserve de modifications de dates officielles par le CIO.

Dès à présent, soyez convaincus que la décision prise par le conseil de classe aura pour objectif l'intérêt de votre fils/fille en vue de son succès dans les études et de son épanouissement personnel.

Si une réorientation vers une formation non assurée dans l'établissement apparaît nécessaire, <u>il est</u> prudent de prendre contact dès à présent avec un autre établissement d'accueil.

PASSAGE PRIVE/PUBLIC

A TOUS LES NIVEAUX d'orientation, l'admission des élèves de l'enseignement privé sous contrat dans un établissement public, SERA CONFORME A LA DECISION PRISE PAR L'ETABLISSEMENT PRIVE D'ORIGINE.

Si vous souhaitez inscrire votre fils ou fille dans l'enseignement public, merci de vous rapprocher d'Anaïs HAVET, Responsable de niveau (anais.havet@ozanam.eu) pour initier la procédure Affelnet ou Affelmap (autres régions).

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Aurélie DEWAILLY Directrice de Site